



1

Le présent protocole est établi entre :

L'entreprise d'accueil :

Raison sociale: **Centrale d'enrobé SIORAT**

Adresse : **Allée des deux poteaux
33127 Saint Jean d'Illac**

Téléphone : **05 56 28 32 49**

Représentée par : **M. GRANGER**

Fonction : **Directeur Régional Adjoint**

L'entreprise extérieure :

Raison sociale: **S.A.S GARANDEAU FRERES**

Adresse : **Champblanc CS 60022CHERVES
RICHEMONT 16121 COGNAC CEDEX**

Téléphone : *0545 8824 65*

Représentée par : *G. Cheumire L. Dica*

Fonction : *DG*

2

Nature de l'opération

Chargement Déchargement

Le protocole concerne des opérations répétitives :

Oui (1) Non

Date de l'opération : à partir du 27/03/2023

Opérations répétitives : « Lorsque les opérations de chargement et de déchargement impliquant les mêmes entreprises revêtent un caractère répétitif, c'est-à-dire lorsqu'elles portent sur des produits ou substances de même nature, et qu'elles sont effectuées sur les mêmes emplacements, le même mode opératoire, mettant en œuvre les mêmes types de véhicules et de matériels de manutention, un seul protocole de sécurité est établi, préalablement à la première opération. Il reste applicable aussi longtemps que les employeurs concernés considèrent que les conditions de déroulement des opérations n'ont subi aucune modification significative, dans l'un quelconque de leurs éléments constitutifs » (art.4).

(1) : Le présent protocole est applicable à compter de la date de sa signature et sera actualisé en cas de modification significative dans un quelconque de ses éléments constitutifs.

Nature du produit à charger / décharger :

Nature : Granulats Diorite 2/6-610 et 10/14

La marchandise est-elle classée **matière dangereuse** : Oui Non

3

Conditionnement / Quantité :

Conditionnement	Quantité (U ou m3)
- <input type="checkbox"/> Palette	-
- <input type="checkbox"/> Conteneur	-
- <input checked="" type="checkbox"/> Vrac	A définir en fonction des besoins du poste.
- <input checked="" type="checkbox"/> Benne	-
- <input type="checkbox"/> Caisses	-
- <input type="checkbox"/> Autres : (à préciser)	-



4

Accès et itinéraires

Voir plan joint en annexe :
« **PLAN DE CIRCULATION – CENTRALE TSM 17** »

5

Contacts

Lors de l'opération	En cas de difficulté
Philippe DE RUMIGNY Chef de centrale  06 38 92 81 55	David PIERRE Directeur de travaux  06 25 94 41 76
En cas d'accident	
Voir consignes en annexe : « EN CAS D'ACCIDENT »	

6

Moyens mis à disposition pour l'opération :

Par l'entreprise d'accueil	Par l'entreprise extérieure
<ul style="list-style-type: none"> - <input checked="" type="checkbox"/> Chargeur - <input type="checkbox"/> Trémie d'alimentation - <input type="checkbox"/> Pelle hydraulique - <input type="checkbox"/> Avec fourches - <input type="checkbox"/> Diable - <input type="checkbox"/> Câble de mise à la terres (à disposition) - <input checked="" type="checkbox"/> Extincteurs 9kg - <input checked="" type="checkbox"/> Douche de sécurité - <input checked="" type="checkbox"/> Autres : Téléphone 	<ul style="list-style-type: none"> - <input type="checkbox"/> V.L ou camionnette - <input type="checkbox"/> P.L sans remorque - <input type="checkbox"/> Véhicule porte conteneur - <input type="checkbox"/> Véhicule porte char - <input checked="" type="checkbox"/> Véhicule avec benne non amovible - <input type="checkbox"/> Véhicule avec benne amovible - <input type="checkbox"/> P.L 6x4 - <input type="checkbox"/> P.L 8x4 - <input type="checkbox"/> P.L 6x4 Ampirole - <input checked="" type="checkbox"/> Autre (précisez) : Bâchage coulissant complet - <input type="checkbox"/> Autre (précisez) :

PROTOCOLE DE SECURITE

Pour les opérations de chargement et/ou de déchargement

Arrêté du 26 avril 1996 pour toute opération de
Chargement / déchargement par une entreprise extérieure

7

Equipements de protection individuelle du chauffeur fournis par :

	<i>Entreprise d'accueil</i>	<i>Entreprise extérieure</i>
Chaussures de sécurité	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Gilet haute visibilité	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Gants	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Casque	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Lunettes de sécurité	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Vêtement de protection	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Protections auditives	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Autres (à préciser) :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

9

Approbation du protocole :

<p>SIORAT / Centrale TSM 17</p> <p>Date : 27/03/2023</p> <p>Signature :</p>	<p>Entreprise extérieure</p> <p><i>Le responsable ou le représentant de l'entreprise atteste avoir pris connaissance des consignes de chargement ou de déchargement et s'engage à les transmettre à ses chauffeurs et à ses sous-traitants.</i></p> <p>Nom du responsable ou le représentant de l'entreprise : <i>Chauvigné L. Dura</i></p> <p>Date : / <i>27</i> / <i>3</i> / <i>2023</i> /</p> <p>Signature : <i>[Signature]</i></p> <p style="text-align: center;">GARANDEAU FRERES SAS au capital de 1 313 940€ Siège Social : Champblanc 16370 CHERVES-RICHEMONT Siret : 775 583 273 00017 APE : 4673A Tél : 05.45.83.24.11</p>
------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



1. Vitesse limitée à 20km/h sur la plateforme et 10km/h à proximité de piéton.
2. Respectez les aires de déchargement.
3. Manœuvrez au pas.
4. Limitez les marches arrière autant que possible.
5. Feux de croisement allumés et bip de recul en état de marche.
6. Respect de la signalisation et des sens de circulation sur site.
7. Port de la ceinture obligatoire.
8. Téléphone portable au volant interdit.
9. Priorité aux engins.
10. Dépassements sur les pistes interdits.
11. Interdiction de rouler avec benne levée.
12. Surcharge interdite.
13. Port des EPI obligatoire (Gilet HV / Casque / Gants / Chaussures de sécurité).
14. Déplacement piéton sur la plateforme interdit.
15. Interdiction de sortir de la cabine hors nécessité.
16. Alcool et drogues interdits.
17. En cas d'accident : Protéger, Alerter, Secourir (voir consignes en p8).



Environnement

1. Ne pas jeter ses déchets par terre. Utilisez les poubelles ou les zones de tri à disposition.
2. Lavage et ravitaillement des camions sur site interdit.
3. Moteur éteint en cas d'attente.
4. En cas de pollution accidentelle, utilisez un kit anti-pollution pour contenir l'incident et prévenez immédiatement une personne sur place.

CONSIGNES DE SECURITE INCENDIE



APPELER IMMEDIATEMENT LES SECOURS : 18 ou 112

ARRETER LES POMPES ET LE CHAUFFAGE

FERMER LES VANNES D'ARRIVEE ET LE COUVERCLE
DES CUVES A BITUME



RECOUVRIR LE BITUME EN FLAMME AVEC DU SABLE
OU ETEINDRE A L'AIDE D'EXTINCTEUR A POUDRE
! NE PAS UTILISER D'EAU !

ETEINDRE LE DEPART DE FEU AVEC UN EXTINCTEUR

FACILITER L'ACCES AUX SECOURS

ALERTER VOTRE SUPERIEUR HIERARCHIQUE

INFORMATIONS A DONNER AUX SECOURS ?

1) PRECISEZ LE LIEU

Centrale d'enrobage de bitume à chaud de l'entreprise SIORAT
Située à SAINT JEAN D'ILLAC au lieu-dit « allée des 2 poteaux »

2) PRECISEZ LA NATURE DE L'INCENDIE

INCENDIE : précisez l'origine de l'incendie et son ampleur
BLESSE(S) : précisez la présence éventuelle de blessé(s)

3) SIGNALEZ LES ACTIONS DEJA MISES EN PLACE

Par exemple : utilisation d'extincteurs, évacuation des riverains, etc...

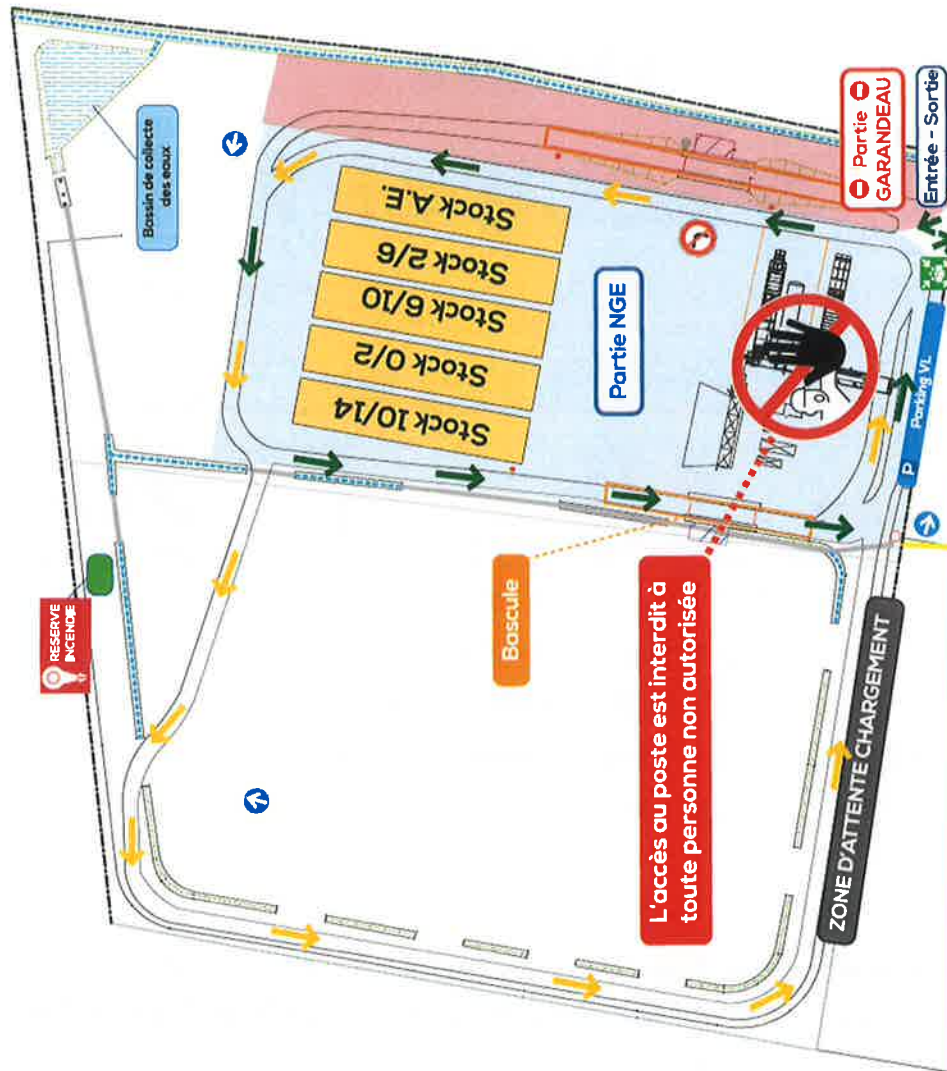
4) LISTEZ LES PARTIES DE L'INSTALLATION A L'ORIGINE DU SINISTRE

Par exemple : Bruleurs (citerne mère et tambour), groupe électrogène, citernes (Bitume et Fioul lourd)

5) FIXEZ UN POINT DE RENDEZ-VOUS

Envoyez quelqu'un à ce point pour guider les secours.

NE JAMAIS RACCROCHER LE PREMIER



PLAN DE CIRCULATION POSTE D'ENROBE TSM17

**AVANT TOUTE INTERVENTION
PRESENTEZ-VOUS A LA BASCULE**

- 
CASQUE DE PROTECTION
- 
GILET HAUTE VISIBILITE
- 
CHAUSSURES DE SECURITE
- 
MASQUE OBLIGATOIRE
- 
TELEPHONE INTERDIT
- 
LIMITATION DE VITESSE
- 
PRIORITE AUX ENGINES
- 
TOUR D'ATTENTE CHARGEMENT
- 
TOUR DE PASSAGE BASCULE

LE NON-RESPECT DES CONSIGNES DE SECURITE POURRA ENTRAÎNER L'EXCLUSION DU SITE



EN CAS D'ACCIDENT

Avertissez le Sauveteur Secouriste du Travail (SST) le plus proche
et votre responsable hiérarchique direct.

Téléphonez au :

 : **18** ou **112**

SAMU : 15 - GENDARMERIE : 17

Chef de centrale : Philippe DE RUMIGNY - Tél : 06 38 92 81 55

Directeur de Travaux : David PIERRE - Tél : 06 25 94 41 76

Directeur d'exploitation : Mathieu GRANGER - Tél : 06 16 71 66 89

Responsable QSE : Abdellah BOUBCHIR : 06 26 35 09 59

et dites

1° Ici le Poste d'enrobé TSM 17 de l'entreprise SIORAT / NGE

Indiquez l'adresse du site : - Allée des deux poteaux - 33127 Saint Jean d'Ilac

2° PRECISEZ LA NATURE DE L'ACCIDENT

(Par exemple : éboulement, asphyxie, chute, ...)

... et la position du blessé (par ex : il est au sol ou dans une fouille, ...)

... et s'il y a nécessité, un dégagement.

3° SIGNALEZ LE NOMBRE DE BLESSE(S) ET LEUR ETAT

(Par exemple : trois ouvriers blessés. Ils sont conscients (ou inconscients))

4° DECRIVEZ L'INTERVENTION DU SECOURISTE

(Par exemple : premiers soins, bouche à bouche, ...)

5° FIXEZ UN POINT DE RENDEZ-VOUS

Envoyer quelqu'un à ce point pour guider les secours.

6° FAITES REPETER LE MESSAGE

NE JAMAIS RACCROCHER LE PREMIER



CONSIGNES GENERALES

Qualité Santé Sécurité Environnement

N°:

EPI et TENUES DE TRAVAIL



Je porte et fais porter les équipements de protection individuelle.

Chaque situation de travail nécessite des équipements adaptés.

POSTE DE TRAVAIL



Je veille au rangement et à la propreté du chantier.

BASE VIE



VESTIAIRE

SANITAIRES

Je mets à disposition les installations d'hygiène.



PROTECTEURS AUDITIFS

GANTS

CHAUSSURES OU BOTTES DE SECURITE



LAVABO

POUGELLE

PRODUITS CHIMIQUES

Étiquetage des produits



CIRCULATION



Je respecte et fais respecter le code de la route.



Je porte et fais porter la ceinture de sécurité.

ALCOOL ET DROGUES



SE PROTEGER DU BRUIT SI NECESSAIRE

Seuil limite réglementaire
80dB à 85dB sur 8 heures



KITS ANTI-POLLUTION

POLLUTION DES SOLS



POLLUTION DES EAUX



TRI DES DECHETS

CHANTIER



